

La société TELEVISTA annonce, conformément aux articles L. 228-29-1 et suivants du Code de commerce, le regroupement de l'ensemble des actions composant le capital social de la Société selon les modalités suivantes :

— **nombre d'actions soumises au regroupement** : 3.033.240 actions (tenant compte de l'augmentation de capital de 80 € visée à la première résolution de cette assemblée) de 0, 2€ de valeur nominale, sous réserve des ajustements qui seraient requis du fait de l'exercice de titres donnant accès au capital de la Société ; les actions sont cotées sur le marché libre de NYSE-Euronext Paris

— **base de regroupement** : échange de 6 actions anciennes de 0,2 € de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 1,20€ de valeur nominale, portant jouissance au 1er janvier 2011,

— **information des porteurs de BSPCE** : en conséquence de ce regroupement la Société informe les porteurs de BSPCE de leur obligation d'exercer 6 bons pour une action ,

— **nombre d'actions à provenir du regroupement** : 505.540 actions nouvelles de 1,20 € de valeur nominale chacune ;

— **date de début des opérations de regroupement** : le regroupement interviendra à compter de l'expiration d'un délai de 15 jours suivant la date de publication de l'avis de regroupement au Bulletin des Annonces légales et obligatoires (BALO) (ci-après la " Date de Regroupement "), soit au plus tôt le 25 juillet 2011. Etant précisé que pour les titres formant quotité, la conversion des titres anciens en titres nouveaux sera effectuée en procédure d'office, et que chaque actionnaire qui se trouverait propriétaire d'actions isolées ou en nombre inférieur à celui requis pour pouvoir procéder au regroupement précité devra faire son affaire personnelle de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires pour pouvoir procéder audit regroupement ;

— engagement de servir la contrepartie en application de l'article L. 228-29-2 du Code de commerce : Messieurs Gaspard De Chavagnac, demeurant 9, rue Louis David, 75016 Paris, Philippe Leprêtre (Gildas), demeurant 36, rue Vaugelas, 75015 Paris et Marc Antoine d'Halluin, demeurant 13, drève des Tumuli, 1170 Bruxelles, Belgique, actionnaires de la Société, serviront la contrepartie, tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou des demandes tendant à compléter le nombre de titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés pendant le délai de deux ans, au prix fixé par le Conseil d'administration suivant les modalités définies par l'assemblée, à compter de la Date de Regroupement ;

Messieurs Gaspard De Chavagnac, Philippe Leprêtre (Gildas), et Marc Antoine d'Halluin ont d'ores et déjà accepté de céder certains de leurs titres formant rompus et ce à l'effet de permettre aux actionnaires minoritaires de la Société d'obtenir un nombre entier de titres nouveaux immédiatement supérieur aux nombres obtenus en application de la parité à l'issue de l'opération de regroupement. La Société pourra substituer à cette pratique tout autre pratique de place;

— durée de la période d'échange des actions anciennes et des actions regroupées : commencera à courir à la Date de Regroupement et expirera à l'issue d'un délai de deux ans suivant celle-ci, soit au plus tôt le 25 juillet 2013. Conformément aux dispositions de l'article L. 228-6 du Code de commerce et de l'article R. 228-11 du Code de commerce, à l'expiration d'un délai de deux ans après la Date de Regroupement correspondant également à la publication d'un avis dans deux journaux de diffusion nationale, les actions nouvelles non réclamées par les ayants droits seront vendues et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de BNP Paribas SECURITIES SERVICES, 9 rue du débarcadère 93 500 Pantin service OST (ci-après la "BNP Paribas"). A l'expiration du délai de 10 ans, les sommes revenant aux ayants droits seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations et resteront à leur disposition sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'État.

Les actions anciennes doivent être présentées aux fins de regroupement auprès de BNP Paribas SECURITIES SERVICES, 9 rue du débarcadère 93 500 Pantin. Les actions non présentées au regroupement à l'issue du délai de 2 ans mentionné ci-dessus perdront leur droit de vote aux assemblées et leur droit aux dividendes sera suspendu.

— Précisé qu'à l'issue de l'opération de regroupement, le capital social sera fixé à la somme de 606 648€ € divisé en 505.540 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale, entièrement souscrites et entièrement libérées, toutes égales et de même rang ;

— Donné tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société, à l'effet de procéder à toutes les formalités requises par cette décision et en particulier, établir le présent avis de regroupement et, plus généralement, modifier corrélativement les statuts de la Société, procéder, le cas échéant, à l'ajustement des droits des porteurs de titres donnant accès au capital, conformément à la réglementation applicable et aux stipulations des contrats d'émissions y afférents, et d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin du regroupement envisagé, prendre toutes mesures et décisions et effectuer toutes formalités utiles au regroupement des actions de la Société.

Contacts presse TELEVISTA :

Alchimia – 01 44 70 90 72

Emilie Delozanne – ed@alchimia-communication.fr

Contact financier TELEVISTA :

Anna PUGACEWICZ – 01 58 68 62 62

apugacewicz@televista.fr

A propos de TELEVISTA

TELEVISTA est un groupe média indépendant.

TELEVISTA édite notamment la chaîne de télévision VIVOLTA, la chaîne de la femme au quotidien. Déclinaison et relaisnaturel de la chaîne, le site www.vivolta.com propose de nombreux services complémentaires qui viennent concrétiser les propositions éditoriales de la chaîne.

VIVOLTA est disponible en France sur CANALSAT, NUMERICABLE, Orange, Free et SFR.

VIVOLTA est également diffusée en Belgique, en Suisse et au Luxembourg.

Télévista est inscrite sur le Marché Libre – Euronext (FR0010489658 – MLVST)

Télévista SA : 27 bd Hippolyte Marquès – 94200 Ivry-sur-Seine

www.televista.fr / contact@televista.fr / tel : +33 (0)1 58 68 62 62